



Stadt Dortmund
Der Oberbürgermeister

Stadt Dortmund

44122 Dortmund

Gesundheitsamt
Sozialmedizin, Infektionsschutz
und Umweltmedizin
Hoher Wall 9-11
D-44122 Dortmund

Ligne principale
Tél. (0231) 50 — 1 31 50
Fax (0231) 50 — 2 35 92

hotline-corona@stadtdo.de

Date :

Remarque officielle sur les réglementations obligatoires à respecter
Ici : Test rapide coronavirus positif (« test PoC »)

Madame, Monsieur,

en raison du résultat positif actuel de votre test rapide coronavirus, vous êtes obligé, conformément à l'ordonnance sur la quarantaine de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, de vous isoler immédiatement à votre domicile jusqu'à ce que vous puissiez présenter un résultat négatif au test PCR.

L'isolement à domicile signifie que vous et les membres de votre foyer ne devez pas quitter l'environnement domestique et devez éviter tout contact avec des « personnes extérieures au foyer ». Aucun visiteur ne peut être reçu. Il est possible d'aller sur les balcons, les terrasses ou dans les jardins directement attenants au domicile, à condition qu'aucun contact avec des personnes extérieures au foyer ne puisse avoir lieu. Vous êtes tenu de veiller à ce que les personnes dont vous êtes responsable (par exemple, les enfants mineurs) soient isolées.

Vous avez la possibilité de faire un prélèvement pour un test PCR, qui est effectué en laboratoire, directement après le test rapide coronavirus positif sur place. Si le résultat du test PCR est positif, la quarantaine doit être poursuivie immédiatement. Vous serez ensuite contacté par des employés du service de santé de la ville de Dortmund pour discuter de votre mise en quarantaine et pour identifier d'autres cas contacts.

Si le résultat du test PCR est négatif, la quarantaine peut être levée.

Les exceptions à la quarantaine ne sont possibles qu'avec l'approbation du département de la santé publique. Cette disposition ne s'applique pas si le fait de quitter le domicile est absolument nécessaire pour protéger la vie et l'intégrité physique (par exemple, en cas d'incendie de la maison, d'urgence médicale aiguë ou de détérioration significative des symptômes dus au coronavirus). En cas d'urgence

Nous sommes à votre disposition:

Pour nous rendre visite :

Sur Internet à l'adresse :

du lundi au mercredi de 8h à 12h / de 13h à 15h30, le jeudi jusqu'à 17h
le vendredi de 8h à 12h et sur rendez-vous

en utilisant toutes les lignes de tramway, arrêt Stadtgarten et avec le train de banlieue gare Stadthaus
<http://www.dortmund.de>

Tous les e-mails non cryptés peuvent être lus/modifiés de manière non autorisée sur tous les trajets que prend l'Internet.

Sur notre site Web, vous trouverez des informations détaillées sur la protection des données de la ville de Dortmund à l'adresse www.datenschutz.dortmund.de

Nos coordonnées bancaires :

IBAN DE65 4405 0199 0001 1244 47 BIC DORTDE33XXX

médicale, veuillez informer le service d'urgence médicale/de secours à l'avance de votre mise en quarantaine.

Remarque

Pour la perte de revenus subie du fait de la mise en quarantaine, votre employeur recevra une indemnité conformément aux dispositions de l'article 56 de l'IfSG sur demande à l'autorité compétente, le Landschaftsverband Westfalen-Lippe (LWL), Freiherr-vom-Stein-Platz 1, D-48147 Münster. De plus amples informations et des formulaires de demande à télécharger sont disponibles sur le site web :

<https://ifsg-online.de/antrag-taetigkeitsverbot.html>

Sincères salutations

Par ordre

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Renken', is written over a faint, circular official stamp. The stamp contains illegible text, likely the name of the official or the institution.

Dr. Renken

Ltd. Städt. Medizinaldirektor (directeur médical communal)